

INFO / ARBITRAGE N° 83 JUIN/JUILLET 2010

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

Sommaire

- | | |
|---|---|
| 1 – Prochains examens d'arbitres en 2010 et 2011 | 8 – Licences pour la saison 2010/2011 |
| 2 – Double empennage | 9 – Championnat de France en salle |
| 3 – Problème d'attelle et de chaussures | 10 – Limite d'âge pour les candidats arbitres |
| 4 – Duels lors des phases éliminatoires et finales (FITA) | 11 – Jeunes arbitres |
| 5 – Que faire en cas d'orage ? | 12 – Numérotation des cibles |
| 6 – Assistance de l'archer sur la ligne de tir | 13 – Faites de la musique ! |
| 7 – Œilleton | 14 – Nouvelles catégories d'âge pour le tir en campagne |

Annexe : Licences 2010/2011

1. Prochains examens d'arbitres en 2010 et 2011

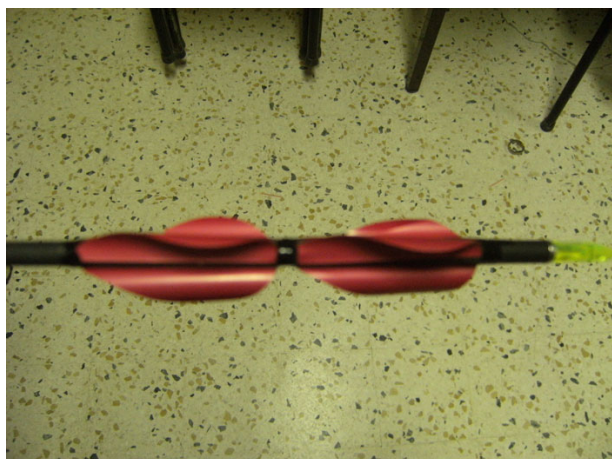
Les prochaines sessions d'examen d'arbitres sont prévues aux dates suivantes :

- week-end des 20 et 21 novembre 2010
- week-end des 16 et 17 avril 2011
- week-end des 19 et 20 novembre 2011

A ces mêmes dates auront lieu des examens pour les jeunes arbitres.

2. Double empennage

Le double empennage sur une flèche est-il autorisé ?



Un empennage est un ensemble de plumes : rien ne préjuge, ni du nombre de plumes, ni de leur disposition.

S'il est interdit de tirer sans plume, nos règlements ne limitent pas le nombre de plumes (certains tirent avec 4 plumes).

Ainsi, le double empennage doit être autorisé dans toutes nos disciplines, même si son efficacité est loin d'être démontrée.

3. Problème d'attelle et de chaussures

Blessé à un pied, un archer est obligé de porter une attelle rigide et ne peut pas utiliser de chaussures de sport à sa pointure. Peut-il participer à une compétition sélective pour le championnat de France avec son attelle et le pied blessé dans une sandale ?

Réponse : dans la mesure où un certificat médical ordonne le port d'une attelle et que le pied ne soit pas serré dans une chaussure de sport, cet archer pourra participer à la compétition.

Il ne sera pas obligé de se rendre aux cibles lors de l'enregistrement des scores : après en avoir informé l'arbitre, il peut se faire représenter par toute personne détenant une licence FFTA.

4. Duels lors des phases éliminatoires et finales (Fita)

Rappel : lors des phases éliminatoires (des 1/32 de finales aux 1/8 de finales comprises) le tir se fait obligatoirement en 2 volées de 6 flèches.

Lors des phases finales (des 1/4 de finales aux finales) le tir se fait en 4 volées de 3 flèches.

5. Que faire en cas d'orage ?

L'orage peut être une situation à risques, le carbone étant un excellent conducteur. Si un orage s'abat sur le terrain de compétition, il peut être envisagé l'interruption momentanée ou définitive de la compétition en raison du principe de précaution : dans les deux cas, la décision revient à l'arbitre responsable, après concertation avec les autres arbitres, l'organisateur, les capitaines d'équipe (ou les compétiteurs).

Avant d'interrompre le concours, l'arbitre responsable devra s'assurer que tous les archers ont tiré le même nombre de volées.

En cas d'interruption définitive, le classement sera établi en fonction des scores arrêtés au moment de l'arrêt.

Les résultats de la compétition seront transmis à la FFTA avec un rapport circonstancié faisant état de l'arrêt des tirs suite à un orage.

(Cf le Manuel de l'Arbitre, Règlements Généraux, article B.7, 6^{ème} point).

6. Assistance de l'archer sur la ligne de tir

1. En extérieur ou en salle, il arrive souvent qu'un archer ait encore des flèches à tirer dans les derniers moments d'une volée : d'autres concurrents l'aident alors en égrenant les secondes du temps de tir restant. Est-ce autorisé ?

Réponse : notre règlement prévoit qu'un compétiteur, sur la ligne de tir, peut recevoir des conseils techniques de la part des officiels de son équipe. La FITA considère que cette assistance, par les autres concurrents, est prise au sens large et peut être autorisée.

2. Notre règlement précise que l'archer sur la ligne de tir peut recevoir de son encadrement des conseils techniques.

La FITA a confirmé à plusieurs reprises que le fait d'annoncer à l'archer la valeur de ses flèches et leur position en cible devait être considéré comme un conseil technique et qu'à ce titre il faut donc l'autoriser.

7. Œilleton



Cet œilleton peut être autorisé en tir en campagne, dans la mesure où :

- Il ne possède aucun diaphragme permettant l'estimation des distances
- Le verre n'a aucun pouvoir grossissant

8. Licences pour la saison 2010/2011

Vous trouverez en fin de ce document les nouvelles catégories de licences telles que validées par la dernière Assemblée Générale.

Remarques :

- un jeune est licencié en catégorie « cadet » jusque dans l'année de son 17^{ème} anniversaire
- un jeune est licencié en catégorie « junior » jusque dans l'année de son 20^{ème} anniversaire.

9. Championnat de France en salle

Le prochain championnat de France en salle se déroulera au Parc des Expositions de Reims. Le dernier Comité Directeur de la FFTA a décidé que les phases éliminatoires et finales se dérouleront avec le système par sets élaboré par la FITA : chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches.

Déroulement d'un match :

- Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (1 volée de 3 flèches = 1 set)
- Le vainqueur de chaque set (c'est-à-dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Si les deux archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.
- Le vainqueur du match est déterminé par le nombre de sets gagnés et non par le total de la valeur des flèches, donc par le premier archer atteignant 6 points.
- S'il y a égalité après 5 sets, le vainqueur du match est déterminé par un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre.
Barrage en tir alterné : 20 secondes par flèche.

10. Limite d'âge pour les candidats arbitres

Sur proposition de la CNA, après consultation par un sondage des Présidents de Ligue, des PCRA et des arbitres, le Comité Directeur de la FFTA a décidé que pour entrer en formation, le candidat arbitre fédéral ou assistant doit être âgé de moins de 65 ans le jour où il se présente à la première session de son examen. Un candidat ayant le bénéfice d'une épreuve pourra passer la totalité de l'option, même atteint par la limite d'âge. (Application au 01/04/2011).

11. Jeunes arbitres

La CNA a élaboré un nouveau document concernant la formation des jeunes arbitres. Le projet avait été présenté et discuté lors de la réunion annuelle des arbitres à Besançon. Ce projet a été validé par le Comité Directeur de la FFTA et a été transmis aux PCRA pour application au 01/09/2010.

Ce document se trouve maintenant sur le site de la FFTA (rubrique Réglementation) et sera inséré dans le Guide du Dirigeant prochainement. Tout jeune ou arbitre intéressé peut en faire la demande soit à son PCRA, soit à la CNA.

12. Numérotation des cibles

En Fita, Salle, Fédéral, l'organisateur est-il obligé de numéroter les cibles de gauche à droite ?

Réponse : NON, rien dans nos règlements n'oblige à le faire, même si, généralement, on lit de gauche à droite. De plus, la numérotation des cibles ne devrait avoir aucune influence sur la technique de tir des compétiteurs.

13. Faites de la musique !

Il arrive de plus en plus souvent, lors de nos compétitions, qu'un fond musical accompagne les archers même pendant les tirs. Peut-on l'accepter ? Un compétiteur est-il en droit d'en demander l'arrêt ?

Réponse : effectivement cela est de plus en plus répandu. Cela a été inauguré en 2007, suite à la décision unilatérale des organisateurs des J.O. de Pékin de 2008 d'introduire un fond musical pendant la compétition : un temps prise de cours, la FITA ne s'y est pas opposée. Bon nombre d'organisateur ont suivi cet exemple et le fond musical est maintenant généralement bien toléré, même si rien n'est écrit dans nos règlements, aussi bien pour l'autorisation que pour l'interdiction de la musique.

Assurément, il est nécessaire que ce fond musical ne perturbe pas exagérément les compétiteurs. Mais les plus grands champions l'acceptent, sans problème particulier pour leur concentration.

Toutefois, les arbitres et les organisateurs portent la décision d'autoriser ou non un fond musical, l'arbitre responsable prenant la décision en cas de désaccord.

14. Nouvelles catégories d'âge pour le tir en campagne

A partir du 1^{er} août 2010, création de nouvelles catégories pouvant participer au championnat de France :

- création de la catégorie **cadet arc nu** qui regroupe les cadets, les minimes et les benjamins. Cette catégorie tire du piquet blanc.

Voici le tableau récapitulatif :

Catégories	Arc Nu	Arc Classique	Arc à Poulies
Benjamins	OUI Piquet blanc (1)	OUI Piquet blanc	OUI Piquet blanc (3)
Minimes		OUI Piquet blanc	
Cadets		OUI Piquet bleu	OUI Piquet rouge (4)
Juniors	OUI Piquet bleu	OUI Piquet rouge	
Seniors	OUI Piquet bleu	OUI Piquet rouge	OUI Piquet rouge
Vétérans (2)	OUI Piquet bleu	OUI Piquet rouge	OUI Piquet rouge

(1) Catégorie Cadets arc nu = cadets + minimes + benjamins

(2) Catégorie Vétérans = vétérans + super vétérans

(3) Catégorie Minimes arc à poulies = Minimes et benjamins. Catégorie ouverte jusqu'au championnat de ligue

(4) Catégorie Junior arc à poulie = Juniors + cadets

LICENCES 2010 / 2011

A partir de la prochaine saison sportive, la licence fédérale évolue, puisqu'il y aura 7 types de licence :

- A (38€) Pratique en compétition
- L (30€) Pratique exclusive en club
- E (25€) Aucune pratique (investissement de bénévole, encadrement)
- J (21€) Jeunes (de benjamins à juniors)
- P (12€) Poussins
- H (14€) Convention handisport (délivrée aux titulaires d'une licence FFH ou FFSA)
- D (15€) Découverte (première prise de licence délivrée à partir du 1^{er} mars) : pas de compétition

Les nouvelles catégories d'âge du 01/09/2010 au 31/08/2011

La Fédération Internationale ayant changé ses catégories d'âge (cadets et juniors), la FFTA s'aligne sur celles-ci.

Type de licence	Vous êtes né(e)	Vous êtes
Adultes	Avant le 10/01/1952	SV Super Vétéran
	Entre le 01/01/1952 et le 31/12/1961	V Vétéran
	Entre le 01/01/1962 et le 31/12/1990	S Senior
Jeunes	Entre le 01/01/1991 et le 31/12/1993	J Junior (3 ans)
	Entre le 01/01/1994 et le 31/12/1996	C Cadet (3 ans)
	Entre le 01/01/1997 et le 31/12/1998	M Minime
	Entre le 01/01/1999 et le 31/12/2000	B Benjamin
Poussins	Après le 01/01/2001	P Poussin